

SYNDICAT MIXTE DES MOBILITES DES HAUTS DE FRANCE

**COMITE SYNDICAL DU 10 DECEMBRE 2025
DE 9 H 00 à 11 H 00**

DELIBERATION N° 2025 – 26

Objet : Délibération sur la Présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires

Sont présents :

Mr Christophe COULON (avec le pouvoir d'Olivier ENGRAND), Mr Frédéric LETURQUE, Mr Eric DONNAY (avec le pouvoir de Franck DHERSIN), Mr Jean Michel MICHALAK, Mme Paulette JUILLEN PEUVION (avec le pouvoir de Amel GACQUERRE), Mr Jean - Christophe LORIC, Mr Arnaud DE RIGNÉ, Mr Thomas HUTIN (avec le pouvoir de Héloïse DHALLUIN), Mr Christophe GRAS (avec le pouvoir de Jacques RICHIR), Mr Louis MARCY (avec le pouvoir de Laurent DUPORGE), Mr Christophe PILCH, Mr Claude HEGO, Mme Françoise ROSSIGNOL, Mr Philippe MIGNONET, Mr Benoit ROUSSEL (avec le pouvoir de Laurent DUPORGE), Mme Marjorie GOSSELET (avec le pouvoir de Guy MARCHANT), Dominique FERNANDE, Mr Loïc LALYS (avec le pouvoir de Nicolas SIEGLER), Mr Pascal DEMONT, Mme Laurence CHARPENTIER (avec le pourvoir de Christian FOURCROY), Mr Etienne PERIN (avec le pouvoir de Gaston CALLEWAERT), Mr Vincent LACHERÉ (avec le pouvoir de Christian LEROY), Mme Patricia ADMONT (avec le pouvoir de Grégory BARTHOLOMEUS), Mme Véronique THIÉBAUT, Mr Philippe CARTON, Mr Claude BACHELET (avec le pouvoir de Claude VERGEOT), Mr Grégoire FRANCKE (avec le pouvoir de Jean – Claude THOREZ), Mr Benoît WASCAT, Mr Hervé NAGLIK, Mme Virginie CARON DECROIX, Mr Jean – Pierre LOCQUET, Jean – Claude RENAUX.

Sont absents / excusés :

Mr Franck DHERSIN, Mr Olivier ENGRAND, Mme Mady DORCHIES BRILLON, Mme Amel GACQUERRE, Mr Adrien NAVÉ, Mme Héloïse DHALLUIN , Mr Sébastien LEPRETRE, Mr Jacques RICHIR, Mr Alexis HOUSSET, Mr Raphaël CHARPENTIER, Mr Alexandre GARCIN, Mr Laurent DUPORGE, Mr Bruno CHRETIEN, Mr Guy MARCHANT, Mr Jean-Roger BERRIER, Mr Grégory BARTHOLOMEUS Mr Jean-François MONTAGNE, Mr Julien QUENNESSON, Mr Christian FOURCROY, Mr Arnaud BEAUQUEL, Mme Gaëlle VAUDÉ, Gaston CALLEWAERT, Mr Nicolas SIEGLER, Christian LEROY, Mr Claude VERGEOT, Mr Jean Claude THOREZ, Mme Marie CIETERS, Mr Antony GAUTIER, Mr Alain GEST.

Secrétaire de séance : Monsieur Eric DONNAY.

Votes Pour : L'ensemble des Elus ont pris acte du ROB

Ne participent pas au vote : 0

Abstentions : 0

Votes Contre : 0

SYNDICAT MIXTE DES MOBILITES DES HAUTS-DE-FRANCE

COMITE SYNDICAL DU 10 DECEMBRE 2025

DE 9 H 00 à 11 H 00 EN VISIO

DELIBERATION N° 2025 – 26

Objet : Rapport d'Orientations Budgétaires

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Mobilités des Hauts-de-France réuni sous la présidence de Monsieur Christophe COULON, Président, le 10 Décembre 2025,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L2312-1,

Vu les statuts Révisés du Syndicat Mixte des Mobilités des Hauts-de-France,

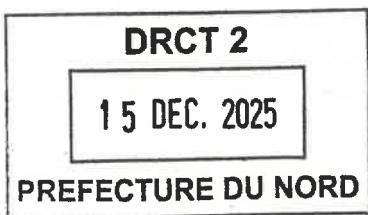
Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2025, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires présenté ce jour,

PREND ACTE

du Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2026, ci-joint annexé.



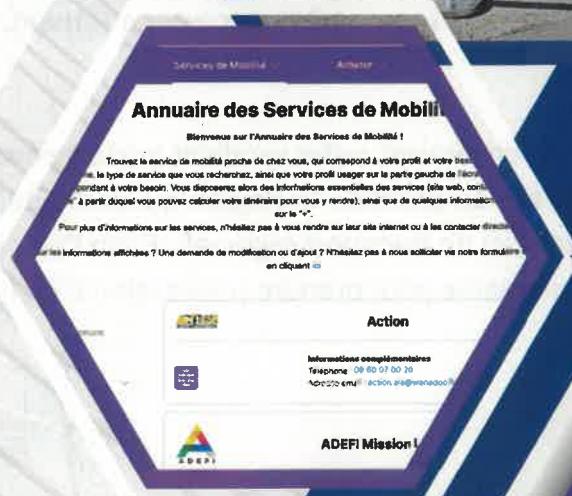
La Président,

Christophe COULON

ORIENTATIONS

BUDGÉTAIRES

RAPPORT ANNUEL 2026



INTRODUCTION

L'année 2025 a été riche pour notre Syndicat Mixte. Le renouvellement du site passpass.fr et de son application mobile en juin 2025 a été l'événement le plus marquant. Les chiffres de fréquentation depuis cette date attestent que ces nouveaux outils trouvent leur public dans leur déplacement quotidien.

Le marché mutualisé de Transport à la Demande a poursuivi son déploiement de mai à juillet dans les territoires dont le marché avait été infructueux en juin 2024. Là aussi ce nouveau service conçu pour le monde rural s'installe dans le paysage et trouve son public.

Notre syndicat mixte a aussi enregistré l'adhésion d'Amiens Métropole, signe d'une « picardisation » effective qui se concrétisera après les élections municipales de mars 2026 pour les autres AOM de ce département.

Sur le plan interne, notre syndicat mixte a cédé à la Région son nom de **Hauts de France Mobilités** au profit de la Région qui souhaite en faire la dénomination commerciale de son réseau de transport régional. Enfin l'équipe a quitté ses locaux de la rue du Priez et d'Armentières pour prendre possession d'un nouveau plateau rue de Tournai à Lille.

1. Des nouveaux médias pour faciliter le transport du quotidien à l'échelle des Hauts de France

Proposer une information voyageur multimodale est l'une des 3 compétences que le législateur a confié au syndicat mixte SRU. La Centrale Pass Pass fut donc le premier investissement du syndicat mixte. C'est le 13 mars 2017 que fut mis en ligne notre site web passpass.fr. Notre première application fut quant à elle disponible en décembre 2019. Lors des dernières années, notamment du fait de l'obsolescence numérique, nos outils ont perdu en qualité, il y avait donc urgence à renouveler nos médias.

Le marché de renouvellement de nos médias a été remporté par le groupement Hacon/Coexya en 2023. Le nouveau site web et la nouvelle application mobile ont donc été mis en ligne simultanément le 11 juin 2025. Le parcours usager a été complètement revu pour proposer des outils intuitifs avec un calculateur d'itinéraires extrêmement performant. Les recherches mensuelles sur le calculateur d'itinéraires ont triplé depuis juin 2025 pour s'établir à 30 000 requêtes. Ce calculateur d'itinéraires est d'ailleurs en phase d'installation sur les sites web de nos membres dont la Région, (Cf. tableau ci-dessous) ce qui sera de nature à accroître encore son usage.

Notre site web s'est quant à lui enrichi depuis le 10 novembre de l'annuaire des mobilités, disposition prévue dans l'ensemble des Plans d'Actions pour la Mobilité Solidaire. Cet outil inédit conçu sous la maîtrise d'ouvrage du syndicat mixte et en lien avec les services de la Région référence l'ensemble des acteurs qui proposent un service de mobilité sur le périmètre régional. L'enjeu pour 2026 consistera à le faire constamment évoluer dans sa mise à jour dans le but de supprimer les services qui s'arrêtent et mettre en ligne ceux qui émergent. Un travail collaboratif avec l'ensemble des acteurs devra être conduit pour garantir l'efficience de ce qui ressemble à un « wikipédia » des services de mobilité en Hauts de France.

Sur la boutique en ligne, notre chiffre d'affaires a lui aussi enregistré une forte croissance. La moyenne mensuelle avant juin 2025 se situait autour de 2500 euros. Elle s'établit désormais à plus de 12 000 euros en septembre et octobre 2025. Le recharge NFC désormais possible sur iPhone explique en partie cette progression.

L'arrivée dans notre panier de produits, des titres du TER en janvier 2026 et ceux du périmètre de l'Oise en fin d'année devrait avoir pour conséquence d'accroître encore nos ventes (cf. détails ci-dessous).

Précisons en effet que la vente des titres TER prévue en début d'année prochaine est le résultat de pressions politiques permanentes sur la SNCF et sa DG TER et le fruit d'échanges fastidieux avec des interlocuteurs changeants. A l'heure où ces lignes sont rédigées, la convention entre le syndicat mixte et la SNCF pour arrêter les modalités de cette vente en ligne par la Centrale Pass Pass fait encore l'objet d'échanges intenses. Pour l'équipe du syndicat mixte ce sera l'aboutissement de plusieurs années d'investissement.

Nous disposons désormais d'un outil performant avec une boutique en ligne au panier élargi. Il convient désormais de faire connaître passpass.fr et son application mobile à l'ensemble des Hauts de France. L'année 2026 verra donc le déploiement d'une campagne de communication pour promouvoir ces outils digitaux. Notre campagne touchera l'ensemble des médias : les réseaux sociaux, la PQR, la télévision régionale et la radio.

Concernant le chiffre d'affaires des médias Pass Pass :

| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|--|--------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| CA total : | 10 577,60€ | 23 887,20€ | 33 008,70€ | 34 236,30€ | 62 548,70€ |
| Moyenne mensuelle : | 881,47€ | 1 990,60€ | 2 750,73€ | 2 853,86€ | 5 686,25€ |
| Pourcentage du CA -Produits Pass Pass : | 53% (5 615,00€) | 31% (7 375,00€) | 46% (15 225,00€) | 39% (13 220,00€) | 31% (19 511,00€) |
| Pourcentage du CA -Titres réseaux : | 46% (4 902,60€) | 69% (16 512,20€) | 54% (17 783,70€) | 61% (21 026,30€) | 69% (43 037,70€) |

*Chiffre d'affaires des recettes des ventes sur les médias Pass Pass – 2021 à 2025
(limite au 25/11/25)*

| | Juin-25 | Juillet-25 | Août-25 | Septembre-25 | Octobre-25 | Novembre-25 |
|-------------------------------------|------------|------------|------------|--------------|-------------|-------------|
| CA total : | 2 881,20 € | 2 898,30 € | 7 501,90 € | 12 979,80 € | 11 027,60 € | 9 888,90€ |
| Variation par rapport à 2024 | + 24% | + 51% | + 221% | + 259% | + 266% | + 227% |

Chiffre d'affaires des recettes des ventes sur les nouveaux médias Pass Pass – Juin à Novembre 2025 (limite au 25/11/25)

Concernant la fréquentation des nouveaux médias Pass Pass :

| | Juin-25 | Juillet-25 | Août-25 | Septembre-25 | Octobre-25 |
|-----------------------------|---------|------------|---------|--------------|------------|
| Fréquentation du site web : | 3 456 | 5 462 | 8 610 | 13 880 | 10 482 |

Fréquentation du nouveau site web depuis sa mise en ligne

| | | Juin-25 | Juillet-25 | Août-25 | Septembre-25 | Octobre-25 |
|------------------------------------|---------|---------|------------|---------|--------------|------------|
| Solde des téléchargements des apps | Android | + 1007 | + 1521 | + 2877 | + 3716 | + 1485 |
| | IOS | + 456 | + 847 | + 1415 | + 1716 | + 841 |

Solde (installations – désinstallations) des téléchargements des nouvelles applications Pass Pass Mobilités

Liste des partenaires ayant répondu favorablement pour la mise à disposition du calculateur d'itinéraire Pass Pass :

| Partenaires | Mise en place |
|---|---------------|
| Région | Oui |
| CA Chauny-Tergnier-La-Fère | Oui |
| CC Pays du Coquelicot | Oui |
| CC Pays du Vermandois | Oui |
| CC Cœur de Flandres (via son exploitant) | Oui |
| CC Campagne de l'Artois | Oui |
| CA du Pays de Saint-Omer | En cours |
| CA Saint-Quentin | En cours |
| CA de la Région de Château-Thierry | En cours |
| CC Desvres-Samer | En cours |
| CC Ternois Com | En cours |
| CC Hauts Pays Montreuillois | En cours |
| CC Flandre Lys | En cours |
| CC Terre des 2 Caps | En cours |
| CC Pays de Lumbres | En cours |
| CC Pays d'Opale | En cours |
| ACAP | En cours |

Page d'accueil du nouveau site WEB Pass Pass

Présentation de l'annuaire des services de mobilité

2. Un TAD mutualisé qui s'étend en secteur rural

Après le Pays d'Opale et les Hauts de Flandre desservis dès novembre 2024, ce fut le tour de 5 nouvelles AOM d'inaugurer leur service de TAD mutualisé en mai/juin 2025. La CAO de mars avait en effet attribué au groupe Kéolis Pays d'Artois 3 lots de roulage : 7 Vallées/Ternois Com, Campagnes de l'Artois et Sud Artois associé avec le Pays du Coquelicot.

Les chiffres ci-dessous attestent que le service trouve peu à peu son public. Des efforts de communication seront certainement à prévoir pour renforcer la notoriété et la promotion de ce Transport à la Demande dans certain territoire. Il est important de préciser que le syndicat mixte a porté l'ensemble du marché mutualisé pour le compte de ses membres volontaires et que la délégation de compétence sur l'interurbain négociée avec la Région permet aux habitants de rejoindre des points d'intérêts situés en dehors du ressort territorial de chaque AOM. Cette disposition constitue une grande nouveauté pour les usagers souvent non motorisés qui voit s'élargir leur périmètre de mobilité. Rappelons enfin que c'est une centrale d'appel commune, (Lot 1 du marché de TAD) exploitée par Transdev à Saint Quentin qui gère l'ensemble des réservations.

L'équipe va mettre à profit le premier semestre 2026 pour travailler à une plus forte contribution du syndicat dans le but de réduire le coût de ce service pour nos AOM volontaires afin de le rendre plus attractif pour les territoires qui à ce jour n'en sont pas encore dotés comme pour ceux qui en bénéficient déjà dans la perspective du renouvellement des actuels marchés.

A noter en effet que pour le Pays d'Opale et les Hauts de Flandre dont les services ont débuté en novembre 2024, le marché peut s'arrêter en novembre 2026. Il faudra donc réfléchir à une concordance des calendriers avec les lots dont l'exploitation a débuté mi 2025 dans le cas d'un nouveau marché mutualisé.



Double inauguration à Albert et ici à Bapaume du service de TAD avec les élus du Pays du Coquelicot et de Sud Artois le 06 mai 2025

Concernant les données du Transport à la Demande (Pass Pass TAD) :

| Date de lancement | EPCI | Nombre d'usagers inscrits |
|-------------------|------------------------------|---------------------------|
| 6 novembre 2024 | CC des Hauts de Flandre | 380 |
| 6 novembre 2024 | CC Pays d'Opale | 244 |
| 24 février 2025 | CC Sud-Avesnois | 498 |
| 12 mai 2025 | CC du Pays du Coquelicot | 163 |
| 12 mai 2025 | CC du Sud-Artois | 103 |
| 2 juin 2025 | CC des Campagnes de l'Artois | 79 |
| 2 juin 2025 | CC du Ternois | 131 |
| 2 juin 2025 | CC des 7 Vallées | 78 |

Nombre d'usagers inscrits au service Pass Pass TAD au 26 novembre 2025

| EPCI | Nombre de trajets | | | | | | | | | | | | |
|------------------------------|-------------------|---------|----------|----------|----------|--------|---------|----------|---------|----------|---------|--------|---------|
| | nov -24 | déc -24 | janv -25 | févr -25 | mar s-25 | avr 25 | mai -25 | juin -25 | juil 25 | août -25 | sept 25 | oct 25 | nov -25 |
| CC des Hauts de Flandre | 45 | 79 | 86 | 118 | 149 | 147 | 172 | 158 | 151 | 159 | 166 | 197 | 183 |
| CC Pays d'Opale | 110 | 86 | 176 | 156 | 191 | 188 | 189 | 161 | 145 | 159 | 236 | 196 | 188 |
| CC Sud-Avesnois | | | | 168 | 808 | 760 | 668 | 716 | 649 | 592 | 822 | 788 | 723 |
| CC du Pays du Coquelicot | | | | | | | 38 | 58 | 134 | 162 | 200 | 230 | 213 |
| CC du Sud-Artois | | | | | | | 24 | 29 | 49 | 40 | 80 | 91 | 71 |
| CC des Campagnes de l'Artois | | | | | | | | 15 | 47 | 41 | 66 | 76 | 91 |
| CC du Ternois | | | | | | | | 23 | 45 | 65 | 70 | 68 | 97 |
| CC des 7 Vallées | | | | | | | | 16 | 14 | 9 | 40 | 52 | 46 |

Nombre de trajets effectués chaque mois depuis le lancement

3. Covoiturage : Dynamisation de la plateforme et exploration du potentiel des lignes de covoiturage dynamique.

L'attribution du marché d'exploitation de notre plateforme paspasscovoiturage.fr à la société ECOV a particulièrement dynamisé l'usage de notre outil de mise en relation.

Fin octobre nous comptions 18 548 inscrits et le total de 107 communautés de covoitureurs a été atteint. Cette croissance s'explique par l'application du programme d'animation présenté aux élus lors de la commission du 15 janvier dernier. Ce programme touche les zones d'activités économiques en lien avec nos AOM membres, les universités, les gares ou encore les manifestations sportives ou culturelles.

Nous avons aussi choisi d'explorer le potentiel de covoiturage dynamique de notre réseau routier régional. La première étude lancée en 2023 par le syndicat mixte, nous a permis d'apprécier le fort potentiel entre Calais et Dunkerque. C'est le Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale qui a financé l'étude approfondie sur cet axe, le syndicat mixte veillant à la bonne implication des 3 AOM concernées, dont la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq qui devrait rejoindre le syndicat mixte. Une convention de partenariat précisant les engagements financiers et techniques est en phase de discussion, elle sera approuvée par l'ensemble des parties prenantes à l'issue des élections municipales de mars 2026. La phase d'exploitation sur cet axe pourrait débuter au premier semestre 2027 avant de s'étendre vers Saint Omer depuis Dunkerque et Boulogne sur Mer depuis Calais.

Nous avons aussi après consultation attribué un marché d'études à ECOV pour disposer d'une photographie du potentiel de covoiturage de corridors routiers sur les départements du Pas de Calais, du Nord, de l'Aisne et de la Somme. A ce stade 44 corridors ont été sélectionnés, ils font l'objet d'une priorisation au regard de critères divers : trafic automobile, densité d'emploi et d'habitats...etc.. L'enjeu consistera à en retenir une douzaine qui feront l'objet d'études approfondies. Leur sélection dépendra aussi de la volonté de nos membres à s'engager dans le financement de l'investissement et du fonctionnement de ce nouveau réseau de véhicules partagés. L'expérience acquise sur l'axe Calais/Dunkerque nous servira de base pour construire une gouvernance qui mobilisera à chaque fois plusieurs AOM sur un même axe. L'outil que constitue notre syndicat mixte est une opportunité pour fédérer sur ce type de projet.



Lancement de la communauté de covoitureurs pour l'agglomération de Saint-Quentin en présence de sa Présidente Frédérique MACAREZ

Les nouveaux médias et la nouvelle boutique en ligne ont eux aussi nécessité d'importantes campagnes de tests avant la mise en production intervenue mi-juin.

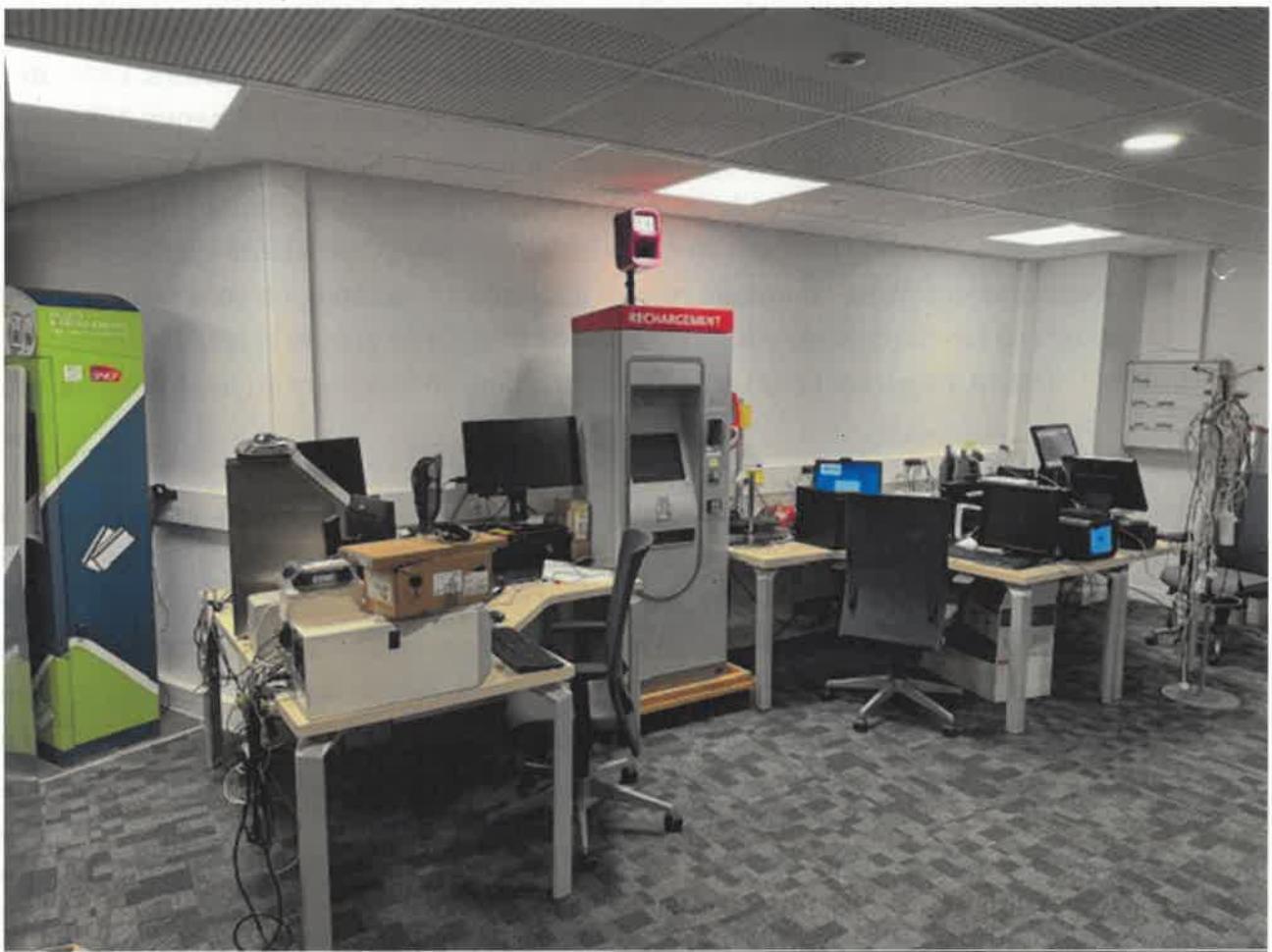
En 2026, de nouvelles campagnes de tests sont d'ores et déjà programmées pour les réseaux de Château Thierry, de Cambrai, de l'Oise ou encore pour Maubeuge que nous avons accompagné en 2025 dans la définition de leur besoin.

Si la garantie d'une bonne interopérabilité de support pour l'ensemble des réseaux billettisés Pass Pass constitue une mission ordinaire pour notre syndicat mixte ; il est aussi important de réfléchir aux conditions d'une meilleure cohésion billettique au profit tout d'abord des usagers qui passent quotidiennement d'un réseau à l'autre. L'état des lieux régional atteste encore d'une très forte hétérogénéité régionale. Chaque AOM, très souvent via les contrats de DSP, choisi son industriel billettique et son modèle de billettique, serveur centric ou carte centric. Les AOM petites ou moyennes ne disposent pas des moyens humains pour piloter ces sujets et les délèguent à leurs exploitants pour qui il s'agit souvent d'une source de revenu appréciable. Au final, ce sont bien les AOM qui payent ces fonctionnalités via les contrats de DSP. Cette grande variété de situations, fruit de l'histoire, ne garantit pas un service homogène en tout point du territoire régional.

Au regard de sa responsabilité vis-à-vis de notre communauté billettique qui doit à la fois s'agrandir et renforcer son intégration, le syndicat mixte a saisi cet été par courrier l'ensemble des AOM (excepté la MEL et le SIMOUV) pour apprécier leur besoin et leur proposer un accompagnement renforcé sur le plan technique et financier. Cette nouvelle stratégie fera l'objet d'une délibération cadre soumise à l'appréciation des élus lors de notre comité syndical du 10 février 2026. Cette délibération précisera les modalités de soutien du syndicat mixte pour les réseaux qui doivent s'intégrer à la communauté billettique Pass Pass. Pour ceux qui y sont déjà, l'enjeu est de faire en sorte que les systèmes de nos membres puissent communiquer les informations de vente avec la Centrale Pass Pass. Il s'agit des flux dits « interbob » qui est une norme en matière d'échanges de données entre systèmes. La mise en place de ces flux nécessite des développements parfois couteux aussi bien du côté de la Centrale Pass Pass que d'un réseau tiers. La délibération devra préciser les modalités de soutien financier en direction des réseaux qui acceptent le principe de ces flux d'échanges. La finalité à viser pour l'usager est la possibilité de lui permettre en cas de perte, la reconstitution de sa carte et des titres qui s'y trouvent en tout point du territoire régional, quelque soit le réseau dans lequel il sollicite cette reconstitution. A ce jour ces flux interbob sont fonctionnels avec le réseau TADAO. Ils sont en test avec les réseaux ILEVIA, Transvilles, Artis et le TER.

4. Poursuite des missions au service de la communauté billettique et ouverture d'une réflexion sur un renforcement du rôle du Syndicat Mixte en matière d'interopérabilité billettique.

Nous avons quitté notre historique Plateforme de tests du lycée Eiffel à Armentières en juin dernier. L'équipe de la PFR est depuis cette date sur le même plateau que le reste de l'équipe du syndicat mixte, rue de tournai à Lille avec l'ensemble du matériel billettique des réseaux billettisés Pass Pass.



Une vue des équipements billettiques désormais installés sur le plateau de la rue de Tournai

Ce déménagement n'a pas empêché l'équipe de la PFR de poursuivre ses campagnes de tests d'interopérabilité pour le compte des réseaux partenaires. On peut citer la campagne Interbob pour le réseau ILEVIA ou l'arrivée du réseau de Chauny Tergnier dans notre communauté billettique. (cf. rapport des campagnes en annexe).

Partenariat renforcé avec le SMTCO

L'année 2026 sera aussi le temps d'une collaboration accrue entre le SMTCO et le Syndicat Mixte des Mobilités des Hauts-de-France dont le travail partenarial a déjà permis de concevoir un système d'information voyageur à l'échelle régionale via le partage de nos données et de mettre en œuvre un support billettique commun, la carte Pass Pass. Ce travail a également permis de promouvoir la centrale de covoiturage régionale PassPasscovoiturage.fr sur le périmètre de l'Oise. Une nouvelle convention de partenariat devra prévoir les modalités concrètes du soutien au covoiturage par les outils du SMMHdF dans l'Oise.

Les deux syndicats ont ainsi décidé de poursuivre leurs travaux collaboratifs engagés depuis 2020 afin d'améliorer l'interopérabilité billettique entre les systèmes Oise Mobilité et Pass Pass. Le développement d'une interface pour partager nos bases clients permettra de faciliter le parcours client et élargir les canaux de ventes. Ainsi, fin 2026 il sera possible de proposer à la vente les titres de transports des réseaux de l'Oise sur l'application régionale Pass Pass.

5. Budget pluri-annuel axé sur le fonctionnement

L'exercice 2025 a bénéficié d'une année pleine en termes de recettes au regard de nos nouveaux statuts.

Si les contributions statutaires de l'exercice 2025 (1 138 406,35€) ont trouvé leur vitesse de croisière en restant proches des contributions de l'exercice 2024 (1 139 037,70€), les recettes issues du VMA ont atteint le prévisionnel de 5 300 000€ comme prévu lors des nouveaux statuts votés en 2023.

Ces nouvelles recettes ont ainsi permis de faire face à l'accroissement des dépenses de Fonctionnement, passant de 4 250 905,57 € en 2024 à 5 553 777,04 € estimés en 2025, dans l'attente du Compte Administratif 2025.

Le résultat de fonctionnement de l'année 2025 est à ce jour estimé à 1 257 449,49 €, soit plus d'1,2 millions d'euros de baisse avec l'exercice 2024 (2 455 746,20€).

Si le résultat cumulé ou excédent de fonctionnement 2025 paraît conséquent (6 319 325,97 € estimés), force est de constater à la lecture des exercices projetés de 2026 jusqu'à 2028 que le résultat de fonctionnement N va en diminuant fortement d'année en année, et s'inscrit en négatif dès 2026.

Ces résultats s'expliquent par un accroissement global de l'ensemble des dépenses du syndicat, justifiés notamment par les dépenses relatives aux politiques portées par le syndicat, dont les marchés de fonctionnement de la Centrale Pass Pass et à son maintien en conditions opérationnelles comme tout système numérique.

Aussi, alors que les recettes de fonctionnement restent stables sur les 3 prochains exercices, passant de 6,5 M€ à 6,7 M€, justifiés notamment par l'adhésion d'Amiens Métropole, les dépenses de fonctionnement connaissent une courbe ascendante, passant de 5,5 M€ estimés en 2025, à près de 8 M€ les exercices suivants.

Outre les dépenses pré-citées relatives à la Centrale Pass Pass , ces projections sont nourries par la nécessité de faire connaître nos outils dont passpass.fr, au fonctionnement optimal depuis cet été, et entraînent des dépenses conséquentes pour une campagne de communication dimensionnante sur les 3 prochains exercices.

Par ailleurs, les besoins financiers en matière de covoiturage et le récent renouvellement des marchés ad hoc revêtent également un coût impactant mais néanmoins nécessaire.

L'exploitation de la plateforme Passpasscovoiturage et les animations souffraient en effet d'un manque de dynamisme et d'expertise numérique, auxquels ont pu remédier les nouveaux marchés attribués courant 2024. Ces nombreux programmes d'animations portés sur le terrain au plus près des entreprises et des usagers, alliés à un renouveau de la plateforme passpasscovoiturage.fr, entraîne de facto une hausse de ce poste de plus de 250 000€ de 2024 à 2025, et qui se prolongent sur les exercices suivants, agrémentés des évolutions numériques à venir.

Notons également les futures projections financières associées aux études des lignes de covoiturage, qui seront frayeuses lors de leur concrétisation effective.

Le TAD n'est pas en reste, avec une volonté forte du syndicat d'accompagner au mieux ses membres sur ce sujet porteur, notamment pour les EPCI ruraux, pour qui la mise en œuvre de cette politique représente un véritable atout pour l'incarnation de la LOM et de leur prise de compétence, mais équivaut également à des engagements financiers qui ne sont pas neutres pour leurs territoires.

Enfin, le syndicat souhaite rester présent aux côtés de l'ensemble de ses membres notamment au travers du soutien qu'il leur apporte sur les dépenses d'ingénierie ou de construction aux politiques d'intermodalités qu'ils portent, à l'image des subventions apportées en 2023 et 2024 pour les maisons de la mobilité de Saint Omer ou de Cambrai, ou des subventions apportées pour les études des plans de déplacement Urbains ou les mises en œuvre des schémas cyclables.

Les subventions apportées à l'ADAV (55000€) partenaire actif sur la politique de cyclabilité en Hauts-de-France, ou à la CCI (4000€) pour son challenge des mobilités depuis plusieurs années en sont également une illustration concrète.

En ce qui concerne les dépenses nécessaires au fonctionnement propre et quotidien du syndicat elles suivent une courbe progressive classique, alimentée par l'inflation et les augmentations, notons ainsi une augmentation de +33% des dépenses d'assurances pour la responsabilité civile du personnel, uniquement justifiée par la nouvelle frilosité des compagnies d'assurances à assurer les collectivités territoriales en général.

A noter que la compensation de Bercy pour la perte de VMA est désormais plafonnée à 15 000€ et non plus indexée sur la recette fiscale.

A contrario, le résultat d'investissement évolue peu, et s'accroît de +300 000€ passant de 1,7M€ en 2025 à 2M€ en 2026, pour redescendre de nouveau à 1M€ en 2028.

Ceci s'explique encore par l'ensemble des dépenses d'investissements des marchés antérieurs de la Centrale Pass Pass pour un cycle de 4 ans reportées en fonctionnement, et prenant fin en 2027.

Ainsi, la commande d'une mise à jour ou « refresh » sur la centrale Pass Pass Fr en 2027, pour 1M€ en investissement, permet de stabiliser les futures dépenses de ce volet, et d'optimiser les futurs engagements financiers des marché négociés relatifs à la centrale Pass Pass.fr à renouveler fin 2027 et 2028.

Les recettes d'investissements ne sont constituées que des amortissements des dépenses antérieures, les subventions Feder et Aftif ayant été versées dans leurs intégralités aux exercices précédents dont le solde perçu en 2024.

Une réflexion serait à mener pour éventuellement utiliser une partie des résultats cumulés pour solder l'un des 2 prêts bancaires en cours, mais la prudence est de mise car les virements de crédits de la section de fonctionnement à celle d'investissement sont définitifs.

6. De la nécessité de s'équiper de compétences RH spécifiques

Courant 2025 l'équipe s'est étoffée d'une chargée de communication afin d'anticiper les futures campagnes à venir et de prendre en charge les différents sujets de communication du syndicat (Communication institutionnelle, communication TAD, Défi Covoiturage, site internet...) qui étaient jusqu'à présent portés par la direction générale elle-même, le poste étant vacant depuis 3 ans.

Suite au départ de la personne en charge du co-voiturage, les sujets covoiturage sont également portés par la direction générale, un nouveau recrutement sera effectif à compter du 1er février 2026.

Le regroupement de l'ensemble des effectifs au sein d'un même local accroît la fluidité des échanges et l'efficience des relations de travail. Cette réunion des moyens humains met également en lumière les défis auxquels doit faire face le syndicat et leur complexité grandissante.

Ainsi, une personne à temps plein est dédiée au TAD et à la coordination du partenariat des nouveaux EPCI issus de la Loi LOM. L'accroissement des adhésions et le dynamisme des projets portés par nos membres justifieront peut-être de recourir à un nouveau recrutement sur ce sujet.

Également, le covoiturage est amené à se renforcer et à se développer, notamment par le biais des lignes de covoiturage. Là encore ces sujets portés actuellement par la Direction générale justifieront peut-être le recours à des moyens humains conséquents.

L'avenir de la dimension Billettique et des souhaits de nos membres déterminera également les besoins futurs, l'interopérabilité de la démarche Pass Pass portée par 2 agents est à ce jour suffisante.

Enfin, le syndicat a accru significativement le nombre et la complexité de ses marchés publics, qu'il gère seul sans AMO depuis 2014. A ce jour, le syndicat porte 15 marchés publics, dont 6 ont été publiés et attribués en 2025, par 3 CAO distinctes. Ainsi, face à ce volume et à l'accroissement perpétuel des normes et des évolutions réglementaires et législatives, le sujet de la commande publique porté par la Direction générale doit faire l'objet du recrutement d'un profil dédié, le poste publié cette année sera pourvu début 2026.

Le syndicat compte aujourd'hui 11 postes occupées pour 16 postes vacants, suite à un départ en septembre 2025. A ce jour, le nombre des postes pourvus en 2026 sera porté à 13.

De façon naturelle, le volume financier des dépenses RH progresse, soit 947 684,39 € estimé en 2025 pour un prévisionnel qui était projeté à 952 000€ au ROB 2025. Les projections des 3 exercices à venir suivent une pente ascendante normale compte tenu des moyens humains présents et à venir.

Sur les 11 postes occupés en cette fin d'année 2025, 6 le sont par des agents titulaires fonctionnaires dont 1 mis à disposition, 5 par des agents contractuels de droit publics dont deux CDI. A noter la transformation d'un CDD en titulaire suite à la réussite au concours de Rédacteur puis d'attachée Territoriale.

En termes de parité, l'équipe est constituée de 5 femmes qui relèvent toutes de la filière administrative et de 6 hommes, dont 5 relèvent de la filière Technique. L'équipe de direction est constituée d'un homme Directeur Général, et d'une femme, Directrice Générale Adjointe.

Aucun avantage en nature n'a été accordé aux agents du Syndicat ni en 2025 ni sur les exercices précédents. Les agents bénéficient de tickets restaurant à 9€ depuis juin 2023, avec une prise en charge de 5,40€ par l'employeur.

Depuis la création du Syndicat en 2009, les agents du syndicat effectuent la durée horaire légale de 1607 heures annuelles, dont une partie en télétravail et sont donc en conformité avec la loi. Enfin, jusqu'à ce jour, aucune heure supplémentaire n'est versée en direct aux agents du syndicat qui sont tous désormais soumis au RIFSEEP. Au vu des profils des agents, de la pleine autonomie de l'équipe en place et de sa polyvalence, et par suite d'une concertation interne, l'organisation du temps de travail et des cycles de travail est désormais proposée sur 3 cycles de 4, 4,5 ou 5 jours. Cette possibilité du choix constitue à l'heure actuelle un vrai gage d'attractivité pour notre petite structure encore méconnue et au regard des problèmes de recrutement rencontrés.

En termes d'action sociales, un contrat de prévoyance est en place avec une prise en charge des garanties de base à 100% par le syndicat, afin d'inciter les agents à souscrire à cette couverture et garantie maintien de salaire.

La participation à la mutuelle de santé est également en place depuis 2014.

7. Les informations relatives à la dette

Conformément à l'article D2312-3 du CGCT qui précise à son alinéa 3 le besoin d'information relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget du prochain exercice, les données relatives à la dette du Syndicat sont les suivantes.

Le syndicat a souscrit 2 prêts bancaires en 2015 et 2016 afin de faire face à l'attente des versements du Feder, qui devait financer à 50% les dépenses d'investissement du marché de la centrale PassPass.

Le 1er prêt souscrit au 28 novembre 2016 auprès de la Caisse d'Epargne, pour un montant de 3 880 000€ au taux fixe de 0.95% est constitué de 15 annuités de remboursement avec un lissage du capital amorti chaque année, à échéance annuelle constante de 258 666.67€. Le montant des intérêts annuels du prêt diminue d'année en année et sera de 17 201.33€ en 2026. Le montant des intérêts du prêt se monte à 300 767.13€, au total le montant du prêt est donc de 4 188 527.13€. Au 31 décembre

2025 le Syndicat a déjà remboursé 2 069 333.36€, il reste à rembourser 1 810 666.64€ au titre du capital restant dû soit 7 annuités jusqu'au 1er Mai 2032.

Le second prêt souscrit auprès de la Banque Postale le 18 mai 2018 pour un montant de 2 500 824€ au taux fixe de 1.38%, est également constitué de 15 annuités de remboursements, avec un lissage de l'échéance trimestrielle de 41 680.40€ soit 166 721.60€ par an. Les intérêts versés en 2026 seront de 16 392.90€, le montant total des intérêts du prêt se monte à 264 395.44€, soit un montant total du prêt de 2 765 219.44€. Au 31 décembre 2025, le Syndicat a déjà remboursé 1 250 412.00€, le capital restant dû est de 1 250 412.00€, il reste 8 annuités jusqu'au 1er juin 2033.

Le tableau de projection financière du ROB 2026 reprend ces éléments et fait apparaître le remboursement des intérêts des prêts en dépense de fonctionnement, et le virement prévu en section d'investissement depuis la section de fonctionnement au titre du remboursement du capital de la dette.

ANNEXES

| VMA 0,10% + Etat/Part AVEC VIREMENT FRAIS | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 |
|--|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | | | | |
| 011 _ Fonctionnement Smirt | 181 103,71 € | 271 655,57 € | 325 986,68 € | 391 184,01 € |
| 012_RH | 947 684,39 € | 1 042 452,83 € | 1 146 698,11 € | 1 261 367,92 € |
| ADAV_CCI_Villes Cyclables | 72 000,00 € | 72 000,00 € | 72 000,00 € | 72 000,00 € |
| 65'67 frais bancaire régie-Rmbt VMA-frais élus | 106,51 € | 8 000,00 € | 8 000,00 € | 8 000,00 € |
| 66 Intérêt de l'emprunt | 38 352,33 € | 33 594,23 € | 28 836,14 € | 24 078,05 |
| Sous>Total dépenses fonctionnelles | 1 239 246,94 € | 1 427 702,62 € | 1 581 520,93 € | 1 732 551,94 € |
| Ingénierie Projets LOM/AOM | 22 500,00 € | 150 000,00 € | 150 000,00 € | 150 000,00 € |
| Covoiturage dont Communication | 585 937,72 € | 650 000,00 € | 650 000,00 € | 650 000,00 € |
| Lignes de covoiturages | 18 792,00 € | 250 000,00 € | 300 000,00 € | 400 000,00 € |
| Marché TAD | 42 748,13 € | 150 000,00 € | 150 000,00 € | 150 000,00 € |
| Soutien politiques Intermodalité (Subv) | 15 408,75 € | 150 000,00 € | 150 000,00 € | 150 000,00 € |
| AMO Interoperabilité Billettique | 122 851,25 € | 177 609,60 € | 195 370,56 € | 209 046,50 € |
| AMO suivi Centrale & Nvx marchés | 118 406,00 € | 130 246,60 € | 143 271,26 € | 153 300,25 € |
| Communication Centrale & PP | 0,00 € | 850 000,00 € | 850 000,00 € | 500 000,00 € |
| Marché Exploitation PP_TICKS | 305 593,66 € | 390 000,00 € | 390 000,00 € | 430 000,00 € |
| Marché Hébergement site PP.fr | 454 551,75 € | 460 000,00 € | 460 000,00 € | 460 000,00 € |
| Marché MCO Media PP.fr | 674 404,24 € | 984 000,00 € | 1 000 000,00 € | 1 000 000,00 € |
| Marché MCO Billettique PP.fr | 512 601,49 € | 329 543,52 € | 450 000,00 € | 450 000,00 € |
| TPVS | 8 946,84 € | 130 000,00 € | 170 000,00 € | 170 000,00 € |
| Frais divers Centrale | 1 400,00 € | 75 000,00 € | 75 000,00 € | 75 000,00 € |
| Sous Total passpass | 2 075 903,98 € | 3 348 790,12 € | 3 538 271,26 € | 3 238 300,25 € |
| Dépenses réelles de fonct. | 4 123 388,77 € | 6 304 102,34 € | 6 715 162,75 € | 6 679 898,68 € |
| (023) Virement à section Invest Rbmnt capital du prêt | 425 388,27 € | 425 388,27 € | 425 388,27 € | 425 388,27 € |
| Amortissements 6811 (042) | 1 005 000,00 € | 1 079 257,26 € | 1 079 257,26 € | 1 019 257,26 € |
| Total Dépenses Ordre Fonct | 1 430 388,27 € | 1 504 645,53 € | 1 504 645,53 € | 1 444 645,53 € |
| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 5 553 777,04 € | 7 808 747,87 € | 8 219 808,28 € | 8 124 544,21 € |
| RECETTES DE FONCTIONNEMENT | | | | |
| 73 VMA 0,10% | 5 300 000,00 € | 5 300 000,00 € | 5 450 000,00 € | 5 450 000,00 € |
| 74 Contributions statutaires | 1 138 406,35 € | 1 183 737,85 € | 1 183 737,85 € | 1 183 737,85 € |
| 7588 et divers Berry+covoiturage+Rbmnt Rh+régle | 24 034,96 € | 36 000,00 € | 36 000,00 € | 36 000,00 € |
| Recettes réelles Fonct | 6 468 736,36 € | 6 532 737,85 € | 6 682 737,85 € | 6 682 737,85 € |
| Amortissement subventions reçues | 342 490,17 € | 342 490,17 € | 342 490,17 € | 342 490,17 € |
| RECETTES FONCTIONNEMENT | 6 811 226,53 € | 6 875 228,02 € | 7 025 228,02 € | 7 025 228,02 € |
| Résultat fonctionnement N | 1 257 449,49 € | -933 519,85 € | -1 194 580,26 € | -1 099 316,194 € |
| 002 excédent reporté (cumulé) | 6 319 325,97 € | 7 576 775,46 € | 6 643 255,61 € | 5 448 675,35 € |
| Total Recettes Ordre Fonct | 6 661 816,14 € | 7 919 265,63 € | 6 985 745,78 € | 5 791 165,52 € |
| RECETTES FONCTIONNEMENT | 13 130 552,50 € | 14 452 003,48 € | 13 668 483,63 € | 12 473 903,37 € |
| RESULTAT DE FONCTIONNEMENT | 7 576 775,46 € | 6 643 255,61 € | 5 448 675,35 € | 4 349 359,15 € |
| DEPENSES D'INVESTISSEMENT | | | | |
| 21 | 180 912,90 € | 120 000,00 € | 90 000,00 € | 90 000,00 € |
| Subvention Equipement | 0,00 € | 150 000,00 € | 150 000,00 € | 150 000,00 € |
| Marché MCO BILLETTIQUE | 91 447,97 € | 329 543,52 € | 1 191 078,72 € | 150 000,00 € |
| Marché MCO Media | 296 833,27 € | 200 000,00 € | 262 123,27 € | 262 123,27 € |
| 16 rembt capital prêt fin 2032 et 2033 | 425 388,27 € | 425 388,27 € | 425 388,27 € | 425 388,27 € |
| Dépenses Réelles Invest | 994 582,41 € | 1 074 931,79 € | 1 968 590,26 € | 927 511,54 € |
| Amortissement subventions reçues | 342 490,17 € | 342 490,17 € | 342 490,17 € | 342 490,17 € |
| DEPENSES INVESTISSEMENT | 1 337 072,58 € | 1 417 421,96 € | 2 311 080,43 € | 1 270 001,71 € |
| RECETTES D'INVESTISSEMENT | | | | |
| Subvention AAP ou Divers | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| FCTVA n+2 | 227 607,84 € | 159 012,71 € | 93 347,84 € | 131 125,14 € |
| FEDER n+1 (ou n-6 mois) | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Recettes réelles Invest | 227 607,84 € | 159 012,71 € | 93 347,84 € | 131 125,14 € |
| 28 (040) Amortissement inv virement prêt section fonct | 1 005 000,00 € | 1 079 257,26 € | 1 125 594,81 € | 1 125 594,81 € |
| | 425 388,27 € | 425 388,27 € | 425 388,27 € | 425 388,27 |
| RECETTES INVESTISSEMENT | 1 657 996,11 € | 1 663 658,24 € | 1 644 330,92 | 1 682 108,22 |
| Résultat Investissement N | 320 923,53 € | 246 236,281 € | -666 749,512 € | 412 106,506 € |
| 001 Résultat reporté n-1 | 1 742 652,56 € | 2 063 576,09 € | 2 309 812,37 € | 1 171 337,04 € |
| 28 (040) Amortissement inv | 1 005 000,00 € | 1 079 257,26 € | 1 079 257,26 | 1 019 257,26 |
| Recettes Ordre Invest (001+Amortissement) | 2 747 652,56 € | 3 142 833,35 € | 3 389 069,63 | 2 190 594,30 |
| RECETTES INVESTISSEMENT | 3 400 648,67 € | 3 727 234,33 € | 3 482 417,47 | 2 321 719,44 € |
| RESULTAT D'INVESTISSEMENT | 2 063 576,09 € | 2 309 812,37 € | 1 171 337,04 € | 1 051 717,73 € |

Campagnes d'interopérabilités réalisées en 2025 et prévues en 2026

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| 1. INTRODUCTION | 24 |
| 2. ACTUALITES BILLETTIQUES DES PARTENAIRES EN 2025 | 24 |
| 2.1 <i>Transvilles</i> | 24 |
| 2.2 <i>TER</i> | 24 |
| 2.7 <i>Tadao</i> | 24 |
| 2.8 <i>Evéole</i> | 24 |
| 2.9 <i>Artis</i> | 24 |
| 2.11 <i>SMTUS</i> | 24 |
| 2.14 <i>CAPSO - Mouvéo</i> | 24 |
| 2.16 <i>Réseaux interurbains du 02, 62 et 80</i> | 25 |
| 2.23 <i>MEL</i> | 25 |
| 2.24 <i>Réseau interurbain du 59</i> | 25 |
| 2.110 <i>SMTCO</i> | 25 |
| 2.111 <i>SMMHDF</i> | 25 |
| 2.156 <i>Saint-Quentin</i> | 25 |
| 2.162 <i>Lyneo</i> | 25 |
| 2.166 <i>SNCB</i> | 26 |
| 3. LES CAMPAGNES | 26 |
| 3.1 <i>Les campagnes réalisées en 2025</i> | 26 |
| 3.2 <i>Les campagne déjà prévues pour 2026</i> | 27 |

Introduction

Ce document a été rédigé par le GPFR afin d'effectuer un focus sur l'activité de la PFR, en particulier en retraçant les campagnes de tests réalisées en 2025 et en présentant celles prévues en 2026.

Actualités billettiques des partenaires en 2025

2.1 Transvilles

Renouvellement SAEIV Bus standards et articulés. Mise en place de l'open paiement.

Prévision d'une vérification de l'état des lieux des flux interbob réalisés en 2022 pour effectuer ensuite un passage en production.

2.2 TER

Distribution de titres TER par la CPP. Suite des tests Interbob en vue de les mettre en service en production.

Renouvellement des équipements de distribution : du poste de personnalisation (programme « zodiac »), du TPV Mosaïc qui devient le TPV Solar, du DBR qui devient AMR.

2.7 Tadao

Passage à la gratuité partielle. Equipements en cellules compteuses des bus. Etude de la mise en place de la distribution par le TPV Pass Pass du futur titre gratuit valable au TER par les habitants du périmètre d'Artois Mobilités.

2.8 Evéole

2.9 Artis

Projet de mise en service de l'utilisation de la carte Pass Pass pour accéder aux parkings de la CUA.

2.11 SMTUS

Mise en place de Pass Pass prévue pour 2027.

2.14 CAPSO - Mouvéo

Mise en place en septembre d'une interopérabilité avec le 62. L'objectif est de permettre aux usagers du réseau CAPSO de valider leurs titres de transport sur les lignes HDFM qui desservent le pays de Saint-Omer.

2.16 Réseaux interurbains du 02, 62 et 80

Besoin de la création d'un titre scolaire vendu et validable par les 5 départements de la Région pour les scolaires non pris en charge et ayant besoin d'utiliser leur titre de transport scolaires sur plusieurs départements. Utilisera pour la 1^{ère} fois en Hauts-de-France l'hybridation Matawan décrite sur <https://matawan-mobility.com/blog/interoperabilite-ou-en-est-on-ou-allons-nous/>.

2.23 MEL

Mise en service du post-paiement. Démarrage des tests interbob.

2.24 Réseau interurbain du 59

Etude d'opportunité pour la mutualisation du système billettique avec la CPP. Renouvellement des PDC. Développement de la fonction validation des PDC, et ensuite de vente.

2.110 SMTCO

Le SMTCO a été sollicité par une AOM pour héberger sur la carte Pass Pass l'accès à des IRVE. Le SMTCO indique faire le lien avec le programme Pass Pass électrique, et prendre attaché avec le Syndicat d'Energie de l'Oise pour structurer le projet.

Nouveau partenaire Liancourt (CCLVD) qui intégrera en 2026 la communauté Oise Mobilités et donc Pass Pass.

2.111 SMMHDF

Changement de nom et regroupement le 17/6/2025 de la PFR et du site de la rue du Priez à la rue de Tournai à Lille.

Test de la vente de titres TER pour les mettre en service sur l'application mobile, la boutique en ligne, les TPV et les TPVS Pass Pass.

2.156 Saint-Quentin

Mise en service d'un système billettique Pass Pass Paragon ABT pour octobre 2026, sachant que le système Actoll actuel s'arrêtera au plus tard au 31/12/2026. L'objectif est une interopérabilité de support dans un premier temps, puis une interopérabilité de service (avec des TPV Pass Pass éventuellement) dans un second temps. Acceptation prévue des supports pass pass mais pas d'émission de carte pass pass au démarrage. La réunion de lancement du projet aura lieu courant octobre.

2.162 Lyneo

Mise en place d'un nouveau système billettique Pass Pass Matawan opérationnel le 11/03/2025.

La CTLF et le réseau Lynéo prévoit la mise en place de l'open payment à horizon octobre 2026 en production.

Mise en place du contrôle des titres ilévia et TER validables sur les lignes TER Lille – Courtrai et Lille – Tournai exploitées par la SNCF prévu en fin d'année, après validation en PFR du bon fonctionnement.

les campagnes

3.1 Les campagnes réalisées en 2025

La campagne 74 a validé le caractère interopérable de l'Application mobile Coexya.

L'ensemble des types de cartes actuellement en circulation ou en cours de qualification (Calmell V1, ISRA, Watch Data et Celego G3) sont parfaitement utilisables avec la nouvelle application mobile HdFM. Toutes les cartes qualifiées fonctionnent sur l'appli. Pas de souci en juxtaposition de contrats.

La phase 6 de la campagne 33 a permis de passer multi validables les Pass 1 jour d'ilévia chez ilévia, TER et AEC dans le périmètre de la MEL. Les anomalies présentes en phase 5 ont bien été corrigées. La mise en production a été décidée malgré la présence encore de quelques soucis mineurs.

La campagne 68 a vérifié la bonne intégration Pass Pass de Chauny Tergnier, avec toutefois une régression avec le PDC TER qui ne reconnaît plus la carte émise par ce réseau alors qu'elle avait été qualifiée en 2024.

La campagne C75P1 a initié les tests Interbob ilévia en testant les flux 1A et 1B :

| Flux | Fichier | Description | ilévia -> CPP | Réserve | CPP -> ilévia | Réserve |
|------|---------|--|-------------------|---------------------------------------|---|------------------------------|
| 1A | IBLSLN | Application Transport placée en liste d'interdiction | OK | Ok blocage KO reconstitution | OK | 1 seul n° de séquence géré |
| 1B | IBCS | Application Transport invalidée | Aucun IBCS envoyé | | Pas de suppression de support de la liste noire | 1 seul n° de séquence géré ? |

La campagne 76 a validé le caractère interopérable de la nouvelle boutique passpass.fr

La campagne 71 a poursuivi les tests des échanges de flux Interbob avec TER. Suite à des régressions, plus aucun flux n'est fonctionnel.

Ce qui fonctionnait avant cette régression :

- Un nouveau client TER était connu de la CPP le lendemain.
- Les flux 4A – IBLSDC envoyés par TER étaient bien traités par la CPP et les clients connus de la CPP réclamés devenaient bien connus du TER

La campagne 77 a validé la billettisation des scolaires TER.

La campagne 35 a porté sur la distribution par la CPP des titres TER. Pas de Ok essentiellement à cause des tarifs qui ne tiennent pas compte de la dernière revalorisation de février.

La campagne 78 a validé la 1^{ère} hybridation Matawan qui valide un titre scolaire écrit sur la carte par les réseaux interurbains du Nord et de l'Oise.

La campagne 79 en cours teste l'interopérabilité du TPV TER « Solar » qui remplace le Poste de Vente Mosaïque.

La campagne 80 prévue en décembre portera sur le rétrofit du DBR TER appelé AMR.

3.2 Les campagne déjà prévues pour 2026

La campagne 81 testera l'arrivée du nouveau partenaire de la communauté de commune du Liancourtis et de la Vallée Dorée au sein du SISMO et donc de Pass Pass.

La campagne 82 testera le poste « Verso » qui remplacera le poste de Personnalisation du TER qui a pour fonctions principales la personnalisation et la reconstitution des cartes TER.

La campagne 83 testera la mise en service d'un système billettique Pass Pass Paragon ABT pour octobre 2026 pour le réseau de Saint-Quentin, sachant que le système Actoll actuel s'arrêtera au plus tard au 31/12/2026. L'objectif est une interopérabilité de support dans un premier temps, puis une interopérabilité de service (avec des TPV Pass Pass éventuellement) dans un second temps. Acceptation prévue des supports pass pass mais pas d'émission de carte pass pass au démarrage en 2026. L'émission de supports sera testée en 2027.

La campagne 55 phase 3 concernera les échanges Interbob Transvilles devant déboucher sur une mise en production de ces échanges.

La campagne 70 phase 2 testera la validation sur le nouveau portable de contrôle d'Arc-En-Ciel.

La campagne 70 phase 3 testera la distribution de contrats sur le nouveau portable de contrôle d'Arc-En-Ciel.

Il est ensuite prévu une campagne pour chacun des sujets suivants :

- Contrôles SNCB des titres TER et ilévia pour les lignes Lille/Courtrai et Lille/Tournai dans la MEL
- Interbob SISMO
- Nouvelle billettique de TUC (Cambrai)
- Distribution de titres TER par le SISMO
- Distribution de titres SISMO par la CPP

